



LE PROJET « AJIR POUR LES HARKIS » DES PROPOSITIONS PEU CREDIBLES ET SUREMENT PAS A LA HAUTEUR DES ENJEUX !

1 – « Demande d'une loi reconnaissant officiellement l'abandon par l'Etat français de 1962 des Harkis désarmés après le 19 mars 1962 et le traitement indigne réservé à ceux qui purent se réfugier en métropole... »

Nous pouvons déjà nous étonner de la manière dont nos amis d'Ajir conçoivent **les** responsabilités de l'Etat français.

Comment peut-on affirmer que seul le gouvernement en place en 1962 aurait la responsabilité de la démobilisation, du désarmement, de l'abandon (et **des** massacres, petit oubli qui a son importance...) et des conditions d'accueil en France ?

Pourquoi parler des Harkis désarmés après le 19 mars 1962 alors que la démobilisation et le désarmement avaient commencé bien avant la signature des accords d'Evian ? Rappelons qu'un tiers des effectifs des « supplétifs » de l'armée française fut dissous entre le mois de janvier 1961 et les semaines qui précédèrent ces fameux accords.

En réalité, nous devons considérer que **les responsabilités incombent à tous les gouvernements qui se sont succédé** entre le moment où la France enrôla à tour de bras des « supplétifs » et les années suivantes durant lesquelles les Harkis et leurs familles connurent la politique de relégation sur le territoire métropolitain.

La proposition d'article à insérer en tête du projet de loi est de même nature :

« La Nation reconnaît **la faute** de l'Etat français.....dans l'abandon en Algérie des **personnes de souche arabo-berbère engagés avec la France** ce qui a conduit à **un massacre** de plusieurs dizaines de milliers de personnes et leurs familles **après la signature des accords d'Evian du 19 mars 1962.**

La Nation reconnaît sa responsabilité dans **l'absence** de protection et **de volonté de rapatriement après le cessez-le-feu...**

La Nation s'engage à évaluer et **réparer autant que faire se peut les préjudices matériels et moraux subis...** ».

Là aussi, nous déplorerons les **approximations et erreurs grossières au plan historique et juridique** : **il n'y a pas une faute mais une série de fautes dans l'abandon de tous ces « supplétifs.** Nous pouvons aussi noter l'utilisation du terme « arabo-berbère » qui n'est pas du tout approprié, à plus forte raison, qu'il occulte le fait que ces personnes étaient encore des citoyens français. De plus, tout le monde doit savoir que **les massacres** commencèrent dès les premières démobilisations, avant le 19 mars 1962.

Affirmer ensuite qu'il y a eu une absence de volonté de rapatriement ne correspond pas à la réalité puisque de nombreux Harkis restés dans l'armée et leurs familles purent regagner la France et que par la suite, un plan de rapatriement, certes tardif et qui ne dédouane pas l'Etat français de ses responsabilités, a été mis en place pour les Harkis, face aux massacres qui se multipliaient.

Lorsqu'on prétend représenter les Harkis et défendre leurs intérêts, il est important de s'en tenir de manière précise aux faits historiques.

Dernière bizarrerie dans cette proposition de loi : « *la Nation s'engage à réparer autant que faire se peut les préjudices matériels et moraux subis* » ! Vouloir faire inscrire cette phrase dans un projet de loi est une aberration car, à supposer que ce texte soit voté, le gouvernement aura beau jeu de dire, comme il l'a toujours fait, que les contraintes budgétaires ne lui permettent pas de réparer les fautes commises.

Il n'y a qu'une demande à faire : REPARATION INTEGRALE DE TOUS LES PREJUDICES SUBIS !

Il est intéressant et assez amusant de noter que **nos amis d'Ajir** doutent eux-mêmes de la réussite de leur projet car ils **évoquent maintenant la possibilité de saisir la Justice** pour demander « *la réparation des conséquences dramatiques du rapatriement et de l'accueil honteux* ».

Il n'y a pas si longtemps, ces mêmes personnes nous expliquaient qu'il était impensable de traîner la France en Justice et certains des leurs qualifiaient récemment d'aventuriers les militants de la cause qui pensent que c'est le moyen le plus efficace de nous faire entendre. Il faudrait également rappeler à ces personnes ce que leur a dit un magistrat questionné sur la question de la Réparation et le vote d'une loi. Cet expert juridique a confirmé de manière catégorique qu'il n'y a nullement besoin d'une loi pour que l'Etat français répare comme il se doit ses nombreuses fautes..

Demander une loi de reconnaissance et de réparation est donc une perte de temps et sûrement pas le meilleur moyen de pousser le gouvernement à honorer sa dette envers les Harkis et leurs familles.

Par ailleurs, qui peut croire sérieusement que des parlementaires vont voter une loi qui admettra les responsabilités de l'Etat français dans l'abandon et les massacres des Harkis ? Cela serait un aveu de la complicité de crime contre l'humanité de la France ! Quel membre du gouvernement proposerait pareille loi et quel député ou sénateur la voterait ? Pas très sérieux, tout ça !

2 – La méthode :

Ajir demande *l'installation d'une commission d'évaluation des préjudices et ensuite la création d'un fonds d'indemnisation.*

EXACTEMENT CE QUE NOUS DEMANDONS ET QUI FIGURE DANS L'ARGUMENTAIRE DU COLLECTIF NATIONAL JUSTICE POUR LES HARKIS SUR LEQUEL LE RASSEMBLEMENT HARKI S'APPUIE DANS LE CADRE DES NEGOCIATIONS QUE NOUS VOULONS AVEC L'ETAT.

Nous nous réjouissons de voir que nos amis d'Ajir partagent notre vision des choses sur la manière de procéder.

Il y a cependant de grosses divergences :

Ajir nous précise que « *Cette commission définira la population concernée, à savoir, les anciens supplétifs, mais aussi leurs épouses ou veuves, des enfants, le cas échéant, en levant les dates de forclusion pour permettre à de nombreuses veuves de faire valoir leurs droits...* ».

Nous notons qu'il y aura **une sélection** qui **sera faite pour les enfants.**

SUR QUELLE BASE ? NOUS N'EN SAVONS RIEN !

De nombreux enfants sont en droit d'exiger la réparation de nombreux préjudices subis (moral, souffrances psychiques, échec scolaire et insertion professionnelle, retraite..), qu'ils aient vécu dans des camps, des hameaux de forestage ou dans les quartiers de relégation des cités urbaines.

Ajir demande «la levée des dates de forclusion » pour de nombreuses veuves.

DE QUOI NOUS PARLE-T-ON ??

Et les nombreuses ex-épouses de « supplétifs», elles n'existent visiblement pas pour Ajir !

Et qu'en est-il de la perte du patrimoine immobilier pour les Harkis ou leurs conjoints qui n'ont pas eu la qualité juridique de « rapatrié », ce qui constitue une énième discrimination ?? Ajir ne dit pas grand chose sur le sujet. Par contre, nous pouvons lire ici et là des déclarations surprenantes d'un des membres d'Ajir qui affirme : « ...*les Pieds Noirs, dont beaucoup n'ont toujours pas été indemnisés décevement de leurs biens spoliés ou abandonnés* » LE FIGARO 25 septembre 2018 et sur le site Internet THE CONVERSATION, 4 avril 2017

Ou encore : « *La réparation est aussi symbolique* » FRANCE 3 AUVERGNE 25/09/2019

Plutôt surprenant, non, que l'on nous parle de l'indemnisation de nos compatriotes « rapatriés d'origine européenne », comme les ont nommés les pouvoirs publics, alors que nous sommes censés défendre les intérêts des Harkis et de leurs familles ?

Dans la continuité des propositions d'ordre matériel, Ajir nous ressort les vieilles recettes que plusieurs gouvernements nous ont déjà accordées si généreusement !

« *Demander des mesures fortes de solidarité pour ceux qui souffrent encore de difficultés sociales et économiques...* » !!!

- Logement
- Accès à la formation
- Accès à l'emploi
- Aide au rachat de trimestre pour une garantie de retraite décente pour les anciens Harkis sans oublier les veuves...
- Actions volontaristes pour lutter contre les discriminations

Encore des **mesurettes inadaptées** vu le contexte avec des enfants de Harkis qui ont, pour la plupart, plus de cinquante ans. Ce ne sont sûrement pas de formations dont a besoin la seconde génération qui, d'ailleurs, en a déjà fait plusieurs mais la Réparation des conséquences de la politique d'exclusion mise en place par l'Etat !

Quant à l'emploi, nous aimerions bien savoir comment Ajir va favoriser l'embauche d'enfants de Harkis? Avec des **emplois réservés** ? Combien de **postes** ont été réellement **créés depuis 2008 ? MOINS DE 1000** !!

Parlons également de la **proposition farfelue pour la retraite** : on nous parle des anciens Harkis et leurs veuves. ET LES ENFANTS QUI SONT ENCORE PLUS PENALISES ?

Savent-ils seulement ce que coûte ce rachat de trimestres de cotisations ?

Le dispositif est tellement onéreux qu'il y a eu **moins de 50 dossiers déposés depuis sa mise en place** !

Nous ne nous attarderons pas sur les autres propositions fantaisistes et ne relevant que du symbolique comme la « *suppression du 19 mars* » (ça va faire plaisir à la FNACA et cela ne facilitera pas la réconciliation évoquée dans ce projet !), « *l'expression publique de cette composante de la Nation* » ou encore « *mettre en valeur des parcours de réussite des membres de cette composante de la Nation et témoigner de la reconnaissance aux anciens Harkis par des distinctions* » !

LE SYMBOLIQUE ENCORE ET ENCORE (COMME LE PROPOSAIT LE PREFET CEAX) ET DE BELLES PAROLES CREUSES QUI N'ENGAGENT A RIEN !

Nous retiendrons, par contre, cette demande d'Ajir qui veut « *veiller à l'intégration objective de l'Empire français et de la décolonisation dans le grand récit national* »

Plutôt curieux et très ambigu... Et les propositions avancées sont incompréhensibles !
« *Mettre l'histoire complexe de la colonisation et la guerre d'Algérie dans les programmes d'histoire ou mieux former les professeurs aux enjeux de la Mémoire* » sont déjà des initiatives prises par l'Éducation Nationale !

En Troisième, le thème de la décolonisation est abordé tout comme en Première et Terminale où les profs d'histoire apprennent à leurs élèves l'empire colonial français avec le cas particulier de l'Algérie et la naissance de la Vème République.

Pourquoi ne pas exiger, comme beaucoup d'entre nous le veulent, que l'histoire particulière des Harkis soit inscrite dans les manuels scolaires en permettant aux élèves de mieux comprendre les conditions de l'enrôlement de ces « supplétifs » qui s'est fait au mépris des lois et coutumes de guerre, la stratégie de domination et de contrôle total sur la population, déployée par les autorités françaises mais aussi l'abandon et les conditions dans lesquelles purent se réfugier une petite partie de ces « supplétifs » en France ?

En conclusion, un projet incohérent qui se base sur des propositions prétendument faites par une quinzaine d'associations, propositions qui n'ont jamais fait l'unanimité et qui ne répondent en rien aux attentes de citoyens français qui demandent la RECONNAISSANCE DES FAUTES COMMISES, LA VERITE HISTORIQUE ET LA JUSTE REPARATION DE TOUS LES PREJUDICES SUBIS.

IL NE S'AGIT PAS DE « TENTER DE DIVISER ET DE SEMER LA ZIZANIE EN CRITIQUANT GRATUITEMENT » MAIS SIMPLEMENT D'INFORMER NOTRE COMMUNAUTÉ DE MANIÈRE OBJECTIVE ET SINCÈRE.

NOUS AVONS UN DEVOIR DE VERITE A L'EGARD DES NOTRES ET CELLES ET CEUX QUI PRETENDENT DEFENDRE NOS INTERETS PORTENT UNE GRANDE RESPONSABILITÉ DANS LES REVENDICATIONS QU'ILS PORTENT.